

Modifications MENSUELLES

Avril 2022

Liste définitive - Version n° 6

CP		Modification		
N°	Nom	Type	Précisions	Effet
102.02	Carrières de petit granit et calcaire à tailler Provinces Liège et Namur	Indexation	<p>Indexation de 1 % :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des salaires minima et effectifs - des primes d'équipes (pour équipes successives organisées régulièrement ou occasionnellement) - de la prime horaire décalé - de l'indemnité de chômage temporaire 	01-04-22
102.04	Carrières de grès et quartzite	Indexation	<p>Indexation de 1 % :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des salaires minima et effectifs - des primes d'équipes - de l'indemnité de sécurité d'existence à charge de l'employeur 	01-04-22
102.05	Carrières de kaolin et sable exploitées à ciel ouvert Provinces du Brabant wallon, de Hainaut, de Liège, de Luxembourg et de Namur	Indexation	<p>Indexation de 1 % :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des salaires minima et effectifs - des primes d'équipes 	01-04-22
106.02	Industrie du béton	Indexation	<p>Indexation de 2 % :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les salaires horaires minima et effectifs - les salaires des étudiants - les salaires à la pièce - les salaires à la prime ou au rendement - les primes d'équipes - les autres primes faisant partie intégrante du salaire - les indemnités de logement et de nourriture 	01-04-22
109.00	Habillement et confection	Indexation	<p>Indexation de 4,59 % :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des salaires minima et effectifs 	01-04-22
116.00	Industrie chimique	Aug. conv. et index.	<p>Augmentation de 0,10 €/heure (régime 40h/semaine) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des salaires minima <p>Indexation de 2 % :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des salaires minima et effectifs - des primes d'équipes minima 	01-04-22
117.00	Industrie & commerce du pétrole	Indexation	<p>Indexation de 0,8202 % :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des salaires minima 	01-04-22
120.00	Industrie textile et bonneterie	Indexation	<p>Indexation de 2 % :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des salaires minima et effectifs 	01-04-22
124.00	Construction	Eco-chèques	Eco-chèques à calculer avec les paies de 04/2022	01-04-22

CP		Modification		
N°	Nom	Type	Précisions	Effet
124.00	Construction	Indexation	<p>Indexation de 2,80433 % :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des salaires minima et la partie des effectifs correspondant aux minima <p>Adaptation des indemnités de logement et de nourriture</p> <p>Les montants sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Indemnité de logement : 14,13 € - Indemnité de nourriture : 29,59 € 	01-04-22
125.01	Exploitations forestières	Indexation	<p>Indexation de 2,8 % :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des salaires minima - de l'indemnité RGPT 	01-04-22
125.02	Scieries et industries connexes	Indexation	<p>Indexation de 2,8 % :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des salaires minima et effectifs - de l'indemnité RGPT <p>Indexation appliquée sur les barèmes des surqualifiés et qualifiés. Les autres salaires barémiques et effectifs augmentent du même montant que les qualifiés.</p>	01-04-22
125.03	Commerce du bois	Indexation	<p>Indexation de 2,8 % :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des salaires minima et effectifs - de l'indemnité RGPT 	01-04-22
126.00.00 (ouv)	Ameublement et industrie transformatrice du bois (ouvriers)	Indexation	<p>Indexation de 2,8 % :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des salaires minima et de la partie des rémunérations effectives correspondant aux minima 	01-04-22
128.00	Industrie des cuirs et peaux et produits de remplacement	Indexation	<p>Indexation de 2,94 % :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des salaires minima et effectifs - des indemnités de sécurité d'existence 	01-04-22
132.00	Travaux techniques agricoles et horticoles	Indexation	<p>Indexation de 2,93 % :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des salaires minima et effectifs - des indemnités journalières de nourriture, de logement et de séparation 	01-04-22
133.00	Tabac à fumer, à mâcher et à priser	Indexation	<p>Indexation de 2,93 % :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des salaires minima et effectifs - de l'indemnité de sécurité d'existence 	01-04-22

CP		Modification		
N°	Nom	Type	Précisions	Effet
139.00	Batellerie	Indexation	<p>Indexation de 2 % :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des salaires minima et effectifs mensuels du personnel navigant occupé à bord de bateaux de navigation intérieure pour le transport de marchandises (avec ou sans moyen de propulsion) - des salaires minima et effectifs mensuels du personnel de réserve - des salaires minima et effectifs mensuels du personnel de transport de personnes - de l'indemnité spéciale mensuelle pour le personnel détenant un ticket radar officiel - de l'indemnité mensuelle pour le personnel de réserve marié ou cohabitant résidant sur le bateau durant le voyage - de l'indemnité mensuelle pour le personnel de réserve isolé pour le logement à terre - de l'indemnité pour voyage en train de nuit - de l'indemnité journalière de nourriture pour le séjour à bord en dehors du port d'attache du bateau - de l'indemnités mensuelles pour navigation en estuaire - de l'indemnité horaire pour nettoyage des cales citerne (navigation à bord de bateaux citerne) - de l'indemnité forfaitaire mensuelle pour le personnel chargé du quart sur le pont (dans le cas où la marchandise nécessite un préchauffage) - du RMMG 	01-04-22
140.01	Autobus et autocars	Indexation	<p>Pour le personnel roulant - services réguliers (SRWT/OTW)</p> <p>Indexation de 2 % :</p> <ul style="list-style-type: none"> - salaires horaires minima et effectifs - suppléments de salaires pour HS - supplément pour travail du dimanche, d'un JF ou d'un jour de compensation - des primes diverses <p>Adaptation de l'allocation mensuelle fixe</p> <p>Pas pour le personnel de garage</p>	01-04-22
140.02	Taxis	Indexation	<p>Pour le personnel roulant des services de location de voiture avec chauffeurs (pas service de taxi)</p> <p>Indexation de 2 % :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des salaires minima et effectifs - de l'indemnité RGPT 	01-04-22
144.00	Agriculture	Indexation	<p>Indexation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des forfaits ONSS 	01-04-22
145.00	Horticulture (sauf parcs et jardin)	Indexation	<p>Indexation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des forfaits ONSS 	01-04-22
146.00	Entreprises forestières	Indexation	<p>Indexation de 2,80 % :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des salaires minima et effectifs - de l'indemnité pour l'entretien des vêtements de travail 	01-04-22
152.00	Institutions subsidiées de l'enseignement	Indexation	<p>Indexation de 2 % :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des salaires minima et effectifs - des indemnités de vêtement de travail 	01-04-22

CP		Modification		
N°	Nom	Type	Précisions	Effet
152.02	Institutions subsidiées de l'enseignement libre des Communautés française et germanophone	Indexation	<i>Indexation de 2 % :</i> - des salaires minima et effectifs - des indemnités de vêtement de travail	01-04-22
201.00	Commerce de détail indépendant	Eco-chèques	Octroi des éco-chèques	01-04-22
201.00	Commerce de détail indépendant	Indexation	<i>Indexation de 2 % :</i> - des salaires minima et effectifs - du RMMMG sectoriel	01-04-22
202.00	Commerce de détail alimentaire	Indexation	<i>Double indexation de 1 % :</i> - des salaires minima et effectifs - du RMMG sectoriel	01-04-22
202.01	Moyennes entreprises d'alimentation	Eco-chèques	Octroi des éco-chèques	01-04-22
202.01	Moyennes entreprises d'alimentation	Indexation	<i>Indexation de 2 % :</i> - des salaires minima et effectifs - du RMMMG sectoriel	01-04-22
203.00	Carrières de petit granit	Indexation	<i>Indexation de 1 % :</i> - des salaires minima et effectifs	01-04-22
207.00	Industrie chimique	Aug. conv. et index.	<i>Augmentation CCT de 17,333 € :</i> - des salaires mensuels minima <i>Uniquement pour les employés exerçant une fonction mentionnée dans la classification des fonctions.</i> <i>Indexation de 2 % :</i> - des salaires minima et effectifs des employés dont les fonctions sont reprises dans la classification des fonctions.	01-04-22
214.00	Industrie textile et bonneterie	Indexation	<i>Indexation de 2 % :</i> - des salaires minima et effectifs <i>Uniquement pour les employés avec une fonction classifiée</i>	01-04-22
215.00	Habillement et confection	Indexation	<i>Indexation de 4,59 % :</i> - des salaires minima et partie des salaires effectifs correspondant aux minima	01-04-22
219.00	Services et organismes de contrôle technique et d'évaluation de la conformité	Indexation	<i>Indexation de 6,89 % :</i> - des salaires minima et effectifs	01-04-22

CP		Modification		
N°	Nom	Type	Précisions	Effet
225.00	<i>Institutions de l'enseignement libre subventionné</i>	Indexation	<i>Indexation de 2 % : - des salaires minima et effectifs</i>	01-04-22
225.02	<i>Institutions de l'enseignement libre subventionné des communautés française et germanophone</i>	Indexation	<i>Indexation de 2 % : - des salaires minima et effectifs</i>	01-04-22
227.00	<i>Secteur audio-visuel</i>	Indexation	<i>Indexation de 2 % : - des salaires minima et effectifs</i>	01-04-22
302.00	<i>Industrie hôtelière</i>	Indexation	<i>Indexation : - des forfaits ONSS</i>	01-04-22
303.03	<i>Exploitation de salles de cinéma</i>	Indexation	<i>Indexation de 2 % : - les salaires minima et effectifs - l'indemnité pour travail de nuit - l'indemnité pour vêtements de travail - la prime mensuelle propre au secteur - le supplément horaire pour le travail un jour férié</i>	01-04-22
304.00	<i>Spectacle</i>	Indexation	<i>Indexation de 2 % : - des salaires minima et effectifs Le même coefficient vaut pour le chômage avec complément d'entreprise(partie employeur)</i>	01-04-22
307.00	<i>Entreprises de courtage et agences d'assurances</i>	Indexation	<i>Indexation de 2 % : - des salaires minima et effectifs</i>	01-04-22
313.00	<i>Pharmacies</i>	Indexation	<i>Indexation de 2 % : - des salaires minima et effectifs</i>	01-04-22
317.00	<i>Services de gardiennage et/ou de surveillance</i>	Indexation	<i>Indexation de 2 % : - des salaires minima et effectifs - des indemnités - des primes diverses</i>	01-04-22
318.01	<i>Services des aides familiales et seniors de la Région wallonne et des Communautés française et germanophone</i>	Indexation	<i>Indexation de 2 % : - des salaires minima et effectifs - de l'indemnité pour le nettoyage et l'entretien des vêtements de travail</i>	01-04-22

CP		Modification		
N°	Nom	Type	Précisions	Effet
319.00	Etablissements et services d'éducation et d'hébergement	Indexation	<i>Indexation de 2 % :</i> - des salaires minima - du RMMMG sectoriel	01-04-22
319.02	Etablissements et services d'éducation et d'hébergement	Indexation	<i>Indexation de 2 % :</i> - des salaires minima - le salaire annuel minimum garanti - de l'allocation mensuelle spéciale - de la prime de camps	01-04-22
322.01	Titres-services	Indexation	<i>Indexation de 2 % :</i> - des salaires minima et effectifs - de l'indemnité de temps de déplacement	01-04-22
326.00	Gaz & électricité	Indexation	<i>Indexation de 0,8202 % :</i> - des minima précédents	01-04-22
329.01	Secteur socioculturel de la Communauté flamande	Indexation	<i>Indexation de 2 % :</i> - des salaires minima et effectifs	01-04-22
329.02	Socioculturel - Cté française et germanophone & Région wallonne	Indexation	<u>Région wallonne - Fédération Wallonie-Bruxelles - OISP Bruxelles – Centres sportifs</u> <i>Indexation de 2 % :</i> - des salaires minima et effectifs <u>Employeurs non visés par une CCT spécifique</u> <i>Indexation de 2 % :</i> - des salaires effectifs	01-04-22
329.03	Socioculturel - Fédéral & bicommunautaires	Indexation	<i>Indexation de 2 % :</i> - des salaires minima et effectifs <i>Indexation du plafond salarial annuel pour l'intervention dans les frais de transport</i>	01-04-22
330.03	Prothèse dentaire	Indexation	<i>Indexation de 2 % :</i> - des salaires minima et effectifs	01-04-22
331.00.10	SCP flamande pour l'accueil-enfants, crèches, services garde,(...), garderies extra scolaires	Indexation	<i>Indexation de 2 % :</i> - des salaires minima et effectifs	01-04-22

CP		Modification		
N°	Nom	Type	Précisions	Effet
337.00	CP auxiliaire pour le secteur non-marchand	Indexation	<p><u>Travailleurs occupés dans le cadre d'un budget individualisé (PVB) ou d'un budget d'assistance personnelle (PAB) de l'Autorité flamande :</u></p> <p>Indexation de 2 % :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des <u>salaires minima</u> pour les travailleurs <p><u>Autres :</u></p> <p>Indexation de 2 % des salaires effectifs (le secteur n'ayant pas prévu de minima, tous les travailleurs sont considérés à l'effectif) SAUF :</p> <ul style="list-style-type: none"> - exclusion des mutualités, des universités libres et des assistants personnels engagés dans le cadre d'un budget d'assistance personnel. - pas d'application si un système d'indexation au moins équivalent existe au niveau de l'entreprise en vertu d'une CCT, du règlement de travail ou d'un usage. 	01-04-22
339.00	Sociétés de logement social agréées	Indexation	<p>Indexation de 2 % :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des <u>salaires minima</u> et effectifs 	01-04-22
339.02	Sociétés de logement social agréées	Indexation	<p>Indexation de 2 % :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des <u>salaires minima</u> et effectifs 	01-04-22
339.03	Sociétés de logement social agréées	Indexation	<p>Indexation de 2 % :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des <u>salaires minima</u> et effectifs 	01-04-22
340.00	Technologies orthopédiques	Indexation	<p><u>Pour les ouvriers uniquement</u></p> <p>Indexation de 3 % :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des <u>salaires minima</u> et effectifs - de l'indemnité de sécurité d'existence 	01-04-22
999.00.02 (000.01)	Fabrique d'église	Indexation	<p>Indexation de 2 %:</p> <ul style="list-style-type: none"> - des <u>salaires minima du personnel subventionné</u> <p><u>Pour le personnel non subventionné :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - adaptation du RMMMG 	01-04-22
Actiris	Actiris	Indexation	<p>Indexation de 2 % :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des <u>salaires minima</u> et effectifs 	01-04-22
Apprentis	Apprentis	Adaptation et augm. conv.	<p>Suite à la revalorisation du RMMMG, les indemnités sont augmentées à partir du 01/04/2022 pour</p> <ul style="list-style-type: none"> - les indemnités des apprentis CEFA (CISP) - les conventions d'immersion professionnelle - les apprentis industriels - les contrats communs d'alternance. <p>Le calcul des indemnités dépend de l'évolution du RMMMG.</p>	01-04-22
CAP	CAP en Région Wallonne (AVIQ)	Indexation	<p>Les CAP en Région Wallonne (AVIQ) uniquement sont indexés suivant la commission paritaire à laquelle ils sont rattachés.</p> <p>Pour les commissions paritaires indexées ce mois-ci, vérifier si vous avez des travailleurs concernés et appliquer l'index du secteur auquel ils sont rattachés.</p>	01-04-22

CP		Modification		
N°	Nom	Type	Précisions	Effet
RMMMG	Revenu minimum mensuel moyen garanti	Adaptation et augm. conv.	Adaptation du revenu minimum mensuel moyen garanti (CCT 43 et 50)	01-04-22
RW	Région wallonne	Indexation	Indexation de 2 % : - des salaires minima et effectifs	01-04-22